

de nous répondre sans se déranger et sans bourse délier.

Combien de gens, négligents pour écrire des lettres; se hâteraient de répondre sur la carte double aux correspondants qui voudraient les consulter de cette façon?

Nous ne voulons pas conseiller à nos clients du commerce de gros de se servir de ce moyen pour collecter leurs comptes; nous ne voulons pas dire, non plus, qu'on devrait s'en servir pour une matière importante qui demande de longues explications et qui exige de la discrétion; mais il est une foule d'occasions où la carte double peut-être employée à l'avantage des deux correspondants.

L'INVENTION D'EDISON

Tandis que, au Canada, on a cherché à faire annuler un des brevets d'invention de M. Edison sous prétexte que l'objet du brevet n'avait pas été fabriqué au Canada dans les deux ans qui ont suivi l'émission de ce brevet, aux Etats-Unis on s'attaquait à l'invention même et l'on prétendait que la lampe incandescente avait été inventée avant M. Edison par deux autres personnes: MM. William E. Sawyer et Albon Man, de New-York.

La cause est venue devant la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le district de Pensylvanie-Ouest, et après de longs débats, la cour a rendu jugement en faveur de M. Edison qui a été déclaré le véritable inventeur de la lumière incandescente telle qu'elle est aujourd'hui exploitée.

MM. Sawyer et Man ont cependant établi qu'ils avaient fait de nombreuses et utiles découvertes dans leurs expériences pour obtenir une bonne lumière incandescente. Mais il était réservé à M. Edison de trouver la formule pratique et de lui donner son application.

Ainsi, ses compétiteurs étaient partis du principe qu'il fallait rendre lumineux un corps bon conducteur placé entre deux corps offrant une résistance électrique; et ils arrivaient ainsi à un certain résultat, mais il leur fallait employer un courant d'une grande puissance. M. Edison, au contraire, rend lumineux un corps d'une grande conductibilité. C'est cette idée qui l'a amené à faire la lampe incandescente actuelle, composée d'un filament de carbone en forme de boucle mis en contact à chaque bout avec un fil de platine qui reçoit le courant électrique. Ce filament très tenu brûlerait et se consumerait en un clin d'œil à l'air libre, aussi l'a-t-on enfermé dans une bulle de verre hermétiquement close et dans laquelle on a fait le vide. Ce qui est encore de l'invention de M. Edison, puisque ses compétiteurs, qui se servaient aussi d'une bulle de verre, remplissaient cette bulle de gaz ne contenant pas d'oxygène, pour empêcher la combustion, mais dont la présence et les mouvements causaient peu à peu la destruction du filament de carbone par leur seul contact.

Le jugement rendu par le juge Bradley, à Pittsburg, le 5 octobre dernier, est élaboré et très explicite; il a été publié en brochure par les soins de la Compagnie Edison de New-York et c'est de cette

brochure que nous avons tiré les explications qui précèdent.

LES NOUVEAUTES A QUEBEC

Un de nos confrères de Québec résume comme suit la situation du commerce de nouveauté à Québec:

La rumeur circule que nous aurons bientôt une nouvelle faillite à enregistrer dans le commerce de nouveautés de notre ville. Ce marchand peut payer \$2 à \$2.25 dans la piastre, mais dans le moment il est pressé dans ses paiements par un ou deux créanciers qui ne veulent pas attendre. On pense cependant qu'il finira par entrer en arrangement avec ses créanciers exigeants et qu'il obtiendra une extension de délai.

Le commerce de nouveautés traverse une rude période. Cependant cet état de chose ne surprend pas ceux qui suivent attentivement le mouvement commercial. Trois causes contribuent à produire cette crise temporaire: premièrement, les stocks sont trop considérables; deuxièmement, ce sont les effets de la mauvaise récolte de l'année dernière qui continuent à se faire sentir, et en troisième lieu, le trop grand nombre de commerçants dans cette branche de commerce.

Les marchands en général ont voulu profiter du bon marché pour monter leurs assortiments, et comptant sur le produit de leurs ventes pour rencontrer leurs obligations; mais la demande ayant fait défaut, ceux qui n'avaient pas assez d'avances pour faire face à leurs affaires, se sont trouvés dans la gêne.

Les cultivateurs ont été, la plupart, forcés de s'endetter l'année dernière, à cause de leurs mauvaises récoltes; cette année, ils ont payé leurs dettes et ont en conséquence restreint leurs achats. Le commerce se ressent de cette abstention générale.

Le nombre des commerçants augmente d'année en année. Il arrive bien souvent que ce sont de jeunes gens qui se livrent à cette industrie avec un capital peu élevé. Tout va bien pendant un an et même dix-huit mois. Le commerce de gros fait des avances aux débutants, et quand il voit que le capital est sur le point d'être entièrement dépensé, il hâte le paiement de ses créances, mais il cesse aussitôt de faire des affaires avec ces nouveaux marchands. Ceux-ci trouvent facilement de nouveaux fournisseurs, et le commerce continue comme par le passé; mais après six mois, la gêne arrive, l'acheteur est dans l'impossibilité de faire honneur à ses dettes, et alors les nouveaux créanciers l'obligent à faire cession. C'est ce que l'on voit généralement.

Malgré la crise que nous traversons, le commerce de nouveautés est assez actif dans le moment; les prix restent fermes, aux mêmes cotes, avec une tendance à la hausse pour les soies et les laines.

L'ECONOMISTE FRANÇAIS

Sommaire de la livraison du 26 Oct. 1889

PARTIE ECONOMIQUE

Le sud de l'Afrique: les mines d'or du Transvaal, p. 501.

La Colonisation pénale: la loi de 1884, ses illusions et ses déboires, p. 504.

Résultats statistiques de cinq années de divorce, p. 505.

Les Sloènes: la nation slovène et les Slaves d'Autriche, sa place dans l'Empire, son passé; ses tendances, p. 507.

Lettre d'Angleterre: la situation monétaire et les envois d'or; la hausse du prix de l'argent en lingots; l'enquête du Board of Trade sur les tarifs de chemins de fer; l'éclairage électrique dans la cité de Londres; la nouvelle ligne de vapeurs sur Milford Haven, p. 509.

L'assistance publique aux Etats-Unis, p. 511.

Le commerce de l'Indo-Chine en 1888, p. 512.

Correspondance: les livrets de Caisses d'épargne aux enfants, p. 514.

Le nouveau régime des téléphones, p. 514.

Revue économique, p. 515.

Bulletin bibliographique, p. 516.

Nouvelles d'outre-mer: République Argentine, République Orientale, Brésil, Mexique, p. 517.

PARTIE COMMERCIALE

Revue générale, p. 518. — Sucres, p. 520. — Prix courant des métaux sur la place de Paris, p. 521. — Cours des fontes, p. 521.

— Correspondances particulières: Bordeaux, le Havre, Marseille, p. 522.

REVUE IMMOBILIERE

Adjudications et ventes amiables de terrains et de constructions à Paris et dans le département de la Seine, p. 522.

PARTIE FINANCIERE

Banque de France; Banque d'Angleterre; Tableau général des valeurs; Marché des capitaux disponibles; Rentes françaises; Obligations municipales; Obligations diverses; Actions des chemins de fer; Institutions de Crédit; Fonds étrangers; Valeurs diverses; Assurances; Renseignements financiers: Recettes des Omnibus de Paris, des Voitures de Paris, de la Compagnie Française de Tramways, de la Compagnie Parisienne du Gaz, de la Société de la Tour Eiffel et de la Compagnie du Canal de Suez; Changes; Recettes hebdomadaires des chemins de fer, p. 523 à 531.

L'abonnement pour les pays faisant partie de l'Union postale est: un an, 44 francs, 6 mois 22 francs. S'adresser aux bureaux; Cité Bergère, 2, à Paris.

COMPTOIR DE LIQUIDATION.

Résultat des opérations du Comptoir de Liquidation (Clearing House) pendant la semaine terminée le 14 novembre 1889:

	Bordereaux.	Balances.
8 nov. 1889....	1,909,990	274,647
9 " ".....	2,158,238	208,336
11 " ".....	1,709,791	338,994
12 " ".....	2,161,230	284,142
13 " ".....	1,755,346	375,115
14 " ".....	1,638,175	154,817

Totaux.....\$11,333,320 \$1,634,051

Semaine précédente..... 8,826,458 1,519,613

Semaine terminée le 17 oct. 10,518,117 1,538,671

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

DEMANDES DE SEPARATIONS DE BIENS

Dame Aurélie Laroué, épouse de George Mullin, marchand, de Farnham.

Dame Marie Edesse Mailloux, épouse de Louis Calixte Dupuis, marchand, de Hereford.

Dame Elizabeth Kerr, épouse d'Eustache Lafleur fils, maître de poste, de Bryson.

Dame Jane Clifford Beal, épouse d'Ezekiel McConkey, marchand tailleur, de Saint-Jean.

DIVIDENDES

Dans l'affaire de M. C. Maxwell, des Trois-Rivières, premier et dernier dividende payable à partir du 17 novembre. Bilodeau & Renaud, curateurs, Montréal.

Dans l'affaire de John G. Darling, premier et dernier dividende payable à partir du 12 novembre. James Steel, curateur, Montréal.

Dans l'affaire de J. S. Bullock & Cie, de Montréal, premier et dernier dividende payable à partir du 25 novembre. A. W. Stevenson, curateur.

Dans l'affaire de Salomon Adam, du Cap Saint-Ignace; premier et dernier dividende payable à partir du 25 novembre. A. Carrier, curateur.

Dans l'affaire de Michel Chenard, de Fraserville, deuxième et dernier dividende payable à partir du 23 novembre.

Dans l'affaire de Léon Joubert, premier et dernier dividende payable à partir du 25 novembre. Charles Desmar-teau, curateur, Montréal.

Dans l'affaire de J. D. Thurston, de Montréal; deuxième et dernier dividende payable à partir du 27 novembre 1889. Charles Desmar-teau, curateur.

Dans l'affaire de J. C. Rousseau, des Trois Rivières; premier dividende payable à partir du 29 novembre, Kent & Turcotte, curateurs.

CURATEURS

M. O. N. Matte a été nommé curateur à la faillite de Joseph Donatis, bijoutier, de Québec.

M. Joseph P. Bazin a été nommé curateur à la faillite de Joseph Asselin, épicerie de Québec.

M. O. N. Matte a été nommé curateur à la faillite de J. E. Hallée de Québec.

MM. Kent & Turcotte ont été nommés curateurs à la faillite de J. O. Laferrière, de Berthierville.

MM. Kent & Turcotte ont été nommés curateurs à la faillite d'Aristide Gratton, de St Jean, P. Q.

MM. Kent & Turcotte ont été nommés curateurs à la faillite de F. J. Hébert, de Granby.

M. R. S. Joron, N. P. de Valleyfield a été nommé curateur à la faillite d'Ambroise Rufange, de Valleyfield.

M. J. Morin, de St Hyacinthe, a été nommé curateur à la faillite d'Horimidas Bachand, de St Liboire.

M. John McD. Hains, de Montréal a été nommé curateur à la faillite de Benjamin Hugman, de Montréal.

MM. A. L. Lent & J. M. Marcotte ont été nommés curateurs conjoints à la faillite de Martin Granger & Cie, de Montréal.

M. H. A. Bédard a été nommé curateur à la faillite d'Ovide-Bouchard.

M. Chs. Desmar-teau a été nommé curateur à la faillite de Michel Bartrand.

M. A. N. Stevenson a été nommé curateur à la faillite de Field Bros.

M. Chs. Desmar-teau a été nommé curateur à la faillite de James G. Davie.

MM. Kent & Turcotte ont été nommés curateurs à la faillite de P. W. et E. Huot.

M. Chs. Desmar-teau a été nommé curateur à la faillite de J. W. Barrette.

FALLITES

Montréal.—J.-B. Roy, hôtelier, a fait cession à la demande de T. C. de Lormier. Passif \$3,000.—Une assemblée des créanciers est convoquée pour le 19 du courant.

J. A. Rolland, marchand de chaussures, a fait cession à la demande de M. C.